



# République Française

## Département de la Charente-Maritime Vals de Saintonge Communauté

Envoyé en préfecture le 08/12/2022

Reçu en préfecture le 08/12/2022

Publié le 08/12/2022

ID : 017-200041689-20221205-CC2022\_150-DE

SLOW

**Conseil Communautaire du 5 décembre 2022**

### **Objet : Subventions Enfance Jeunesse 2022 - Régularisation**

**Numéro de délibération : CC2022\_150**

L'an deux mille vingt deux, le cinq décembre, le Conseil Communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 29 novembre 2022, s'est réuni en séance plénière à Salle de l'Alliance à Essouvert sous la présidence de M. Jean-Claude GODINEAU, Président de Vals de Saintonge Communauté.

#### **Délégués présents :**

Francis BOIZUMAULT, Eric POISBELAUD, Christian FERRU, Daniel LAGARDE, René ESCLOUPIER, Jean-Claude CAILLAULT, Jean-Christophe FONTENAUD, Hubert COUPEZ, Annie POINOT-RIVIERE, Alain MEGE, Pierre ARNAUD, Jean-Luc DUGUY, Serge MARCOUILLE, Christine VERNON, Béatrice GEAY, Bernard GOURSAUD, Didier COSSET, Danièle PERAUD, Gérard LAMIRAUD, Jean-Michel GAUTIER, Henri AUGER, Dominique BERNAZEAU, Pascal SAGY, Thierry GOUJEAUD, Olivier FOUCHE, Serge BERNET, Vincent GINDRAU, Jacky RAUD, Alain INGRAND, Alain VILLENEUVE, Michel PELLETIER, Frédéric BRUNETEAU, Roseline GICQUEL, Michel GARNIER, Joël WICIAK, Maurice PERRIER, François BERTHON, Michel QUERE, Michel FILLEUL, Wilfrid HAIRIE, Sylvain MARCHAL, Monique CHEMINADE, Gérard BIELKA, Corinne LAFFOND, Pierre DENECHERE, Ornella TACHE, Thierry GIRAUD, Maurice PINEAU, Didier BASCLE, Corinne ETOURNEAU, Françoise MESNARD, Cyril CHAPPET, Catherine BAUBRI, Jean MOUTARDE, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Frédéric EMARD, Renée BONNEAU, Nicole COINDEAU, Dominique GUILLON, Catherine HILLAIRET, Michel LALAIZON, Jean-Claude GODINEAU, Daniel LEMRAY, Paulette MARCOUILLER, Sylviane DORNAT, Sylvain ALBRECHT, Jacques GOGUET, Danielle PERTUS, François BOURGEOIS, Pierre TEXIER, Fabrice RENAUD, Julien GOURRAUD, Francine MINEAU, Suzette MOREAU, Brigitte DAVID, Michel ANDRE, Isabelle ZAMBRANA-FERRAN, Didier MARTIN

#### **Absents excusés ayant donné procuration :**

Marie-Agnès BEGEY donne pouvoir à Gérard LAMIRAUD  
Philippe LACLIE donne pouvoir à Didier COSSET  
Christian GRATEREAU donne pouvoir à Bernard GOURSAUD  
Patrick XICLUNA donne pouvoir à Wilfrid HAIRIE  
Jean-Michel MANCEAU donne pouvoir à Fabrice RENAUD  
Frédéric MICHEAU donne pouvoir à Olivier FOUCHE  
Myriam DEBARGE donne pouvoir à Fabien BLANCHET  
Matthieu GUIHO donne pouvoir à Michel LAPORTERIE  
Marylène JAUNEAU donne pouvoir à Cyril CHAPPET  
Philippe BARRIERE donne pouvoir à Françoise MESNARD  
Anne DELAUNAY donne pouvoir à Catherine BAUBRI  
Gaëlle TANGUY donne pouvoir à Jean MOUTARDE  
Annie PEROCHON donne pouvoir à Jean-Claude GODINEAU  
Didier DAUNIZEAU donne pouvoir à Sylvain MARCHAL

#### **Absents :**

Fabien BRODU, Rémi LAMARE, Bruno SOGUES, Magali HIDREAU, Charles BELLAUD, Gilles

VENNER, Alain BELLU, Valérie BOUILLAGUET, Marie-Claude GIOVANNINI, Stéphanie MAZET, Philippe SLOW  
GRIMAUD, Marie-Noëlle GIRAUD, Jean-François PANIER, Roland NAZET, Philippe  
HARMEGNIES, Odile MEGRIER, Nadia GRELIER, Régis DUTHILLE, Didier BOREL, Emmanuelle  
CAIVEAU, Jean-Paul AUGUSTIN, Alain FOUCHER, Jean-Mary BOISNIER, Françoise GUERET,  
Etienne CHAMPEAUX, Brigitte RICHEZ BAUDET, Marie-Pierre LE SELLIN, Sylvie SABOUREAU,  
Bruno POMMIER, Dominique BOUIN, Yves-Luc GAILLARD, Valérie FLOCH-RUJU, André  
LECLERE, Dominique SEYFRIED, Mathilde MAINGUENAUD, Henoeh CHAUVREAU, Ludovic  
BOUTILLIER, Francis GUAY, Sylvie POUILLET, Christelle MARCHET, Patrick REVEILLAUD,  
Suzanne FAVREAU, Laurent BOUILLE, Alain BERTIN, Bernard CAILLAUD, Victor GEOFFROY,  
Jean-Claude MARTEAU

**Secrétaire de séance :**

Gérard BIELKA

Assistaient à la séance : ROSIER Renaud

GUIBERTEAU Cécilia

BEBIEN Marie-Paule

HOUET Patricia

SERRA Johanna

**Nombres de membres :**

En exercice : 139

Quorum : 70

Présents : 79

Votants : 93

Pouvoirs : 14

**Publication (affichage) ou notification du :**

Vu la délibération n°CC2022\_091 du conseil communautaire en date du 13 juin 2022 portant sur l'individualisation des subventions liées aux compétences de la collectivité,

La CAF a modifié le cadre de ses conventionnements avec les collectivités et les structures enfance-jeunesse associatives. Jusqu'à présent, dans le cadre du Contrat enfance jeunesse (CEJ), la CAF attribuait toutes les subventions aux collectivités, charge à elles de les reverser aux associations (local jeunes, centres de loisirs). A partir de 2022, dans un souci de lisibilité de ses financements, la CAF subventionne en direct chaque structure.

Lors du vote des subventions en conseil communautaire du 13 juin 2022, la CAF n'avait pas encore présenté de manière définitive les montants de ses subventions accordés à la collectivité et aux associations concernées (local jeunes d'Aulnay, local jeunes de Matha et centre de loisirs de Beaufief). Dans l'attente de précisions, Vals de Saintonge Communauté a versé des subventions provisoires déductions faites des montants perçus pour chaque association dans le cadre du dernier Contrat enfance jeunesse.

La CAF Charente-Maritime a arrêté les calculs des subventions, il est donc proposé les régularisations des montants de subventions 2022 aux associations concernées comme suit :

Nom	Secteur	Demande subvention 2022	Subvention votée en CC le 13/06/2022	Régularisation subvention
Beaufief	Saint-Jean d'Angély	402 720 €	308 347 €	5 782 €
Local Jeunes	Aulnay	35 750 €	30 319 €	1 698 €
Local Jeunes	Matha	10 000 €	8 522 €	590 €

Les crédits sont inscrits au budget 2022.

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver ces régularisations de subventions 2022 telles que présentées ci-dessus,
- d'autoriser monsieur le président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à la majorité.

- Pour : 85
- Contre : 1
- Abstention : 7

Ainsi fait et délibéré, les jours et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme.

Envoyé en préfecture le 08/12/2022

Reçu en préfecture le 08/12/2022

Publié le 08/12/2022

**SLOW**

ID : 017-200041689-20221205-CC2022\_150-DE

Fait à Saint-Jean d'Angély,